

Les rendez-vous sociaux de 2007...

Cette année d'élection présidentielle sera aussi une année d'action pour la CFDT qui a adopté sa feuille de route en 2006 à son congrès de Grenoble. Les dossiers sont nombreux. Certains seront de nature à donner un autre visage aux rapports sociaux et à la démocratie sociale en France. Parmi les thèmes abordés ci-après certains seront également ceux que la CFDT aura à cœur de voir décliner dans des accords spécifiques à Nexter.

Dialogue social et représentativité

La loi réformant le dialogue social en débat au Sénat en janvier devrait être adoptée en début d'année. Elle prévoit un temps réservé à la consultation préalable des partenaires sociaux avant de légiférer sur le droit du travail et l'emploi. La question de la représentativité syndicale n'a pas été traitée dans ce texte malgré un amendement émanant d'une position commune CFDT-CGT basant la représentativité sur les élections professionnelles. Toutefois, l'initiative des deux principales confédérations a fait date et le débat pourrait rebondir cette année.

Pouvoir d'achat

Les salariés de ce pays attendent que leur pouvoir d'achat progresse. Avec des mesures immédiates pour ceux dont les besoins sont les plus criants, jeunes salariés pauvres, retraités..., et bien au-delà des maigres annonces de la Conférence sur les revenus et l'emploi de décembre. Il s'agit notamment de mettre en œuvre un chèque-transport accessible à tous, de faire en sorte que tous les salariés bé-

néficient d'une complémentaire santé, de faciliter l'accès aux moyens modernes de communication. La CFDT exigera aussi une réorientation des politiques publiques. Elle demandera des contreparties favorables à l'emploi aux 24 milliards d'euros d'allègements de charges : pour des dérogations de carrière véritables, des créations de postes, des maintiens dans l'emploi mais aussi pour la recherche et l'innovation. La CFDT continuera par ailleurs à peser pour que les négociations de branche aboutissent dans le secteur privé, et pour que l'État employeur conclue enfin un accord salarial pour ses agents.

Négociations Nexter prévues 1er trimestre 2007

Assurance-chômage

La remise à plat de l'Assurance-chômage, prévue dans l'accord de décembre 2005 et repris dans la convention du 18 janvier 2006 doit, pour la CFDT, permettre d'évaluer un système datant de 1958 afin de l'adapter aux réalités du salariat d'aujourd'hui. Le système doit remplacer le demandeur d'emploi au centre du dispositif en sécurisant les mobilités et les transitions professionnelles. Il s'agit aussi de réinventer une solidarité interprofessionnelle complémentaire de la solidarité nationale, en mettant en place un service de l'emploi efficace et ambitieux, et en inventant de nouvelles garanties. Un premier tour de table le 21 décembre 2006, dans le cadre des rencontres décidées en octobre avec le patronat, a montré un accord des organisations syndicales et du patronat pour travailler sur le fond du sujet.

Environnement et développement durable

Le quatrième rapport complet du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) - experts scientifiques nommés par l'ONU - est attendu fin janvier. Les premières conclusions sont alarmantes. Le réchauffement climatique serait bien plus rapide que ne le laissent entendre les premières projections. Une réunion du Giec est prévue du 29 janvier au 1er février à Paris pour évoquer la responsabilité de l'activité humaine dans le réchauffement et le lien éventuel avec les catastrophes naturelles. L'Université syndicale de la CFDT (Use), qui se tiendra à la fin de l'été, sera consacrée au développement durable.

Formation

L'accord national interprofessionnel de décembre 2003 sur la formation professionnelle tout au long de la vie, prévoyait un bilan du DIF à la fin de l'année 2006. Le groupe de travail paritaire ad hoc ne s'est pas réuni. Le CPNFP (Comité paritaire national de la formation professionnelle) a décidé d'élargir les missions de ce groupe à la préparation de l'évaluation de l'ensemble des dispositifs créés par l'Ani. Les premiers accords

de branche, conclus pour trois ans, arriveront à échéance au deuxième semestre 2007 et seront donc à renégocier.

Négociations Nexter prévues 1er semestre 2007

Handicap

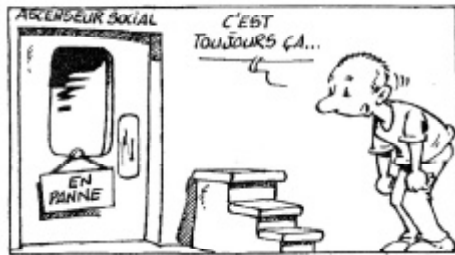
La loi de février 2005 " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées " est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Mais les négociations ne vont commencer que cette année, la plupart des décrets d'application étant à présent publiés. Les entreprises de plus de vingt salariés ont désormais l'obligation de négocier sur le dossier handicap. Tout accord signé les exonérera pour trois ans de la contribution due à l'Agefiph. La CFDT souligne que ces accords doivent prévoir l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Négociations Nexter en cours

Égalité hommes-femmes

Deux ans après la signature de l'Accord national interprofessionnel sur l'égalité professionnelle hommes-femmes du 1er mars 2004, le gouvernement a adopté le 23 mars 2006 une loi relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Cette loi prévoit que, passé le délai d'un an suivant la promulgation de la loi, « à défaut d'initiative de la part patronale, la négociation s'engage dans les quinze jours suivant la demande d'une organisation représentative ». À partir de mars 2007, des négociations de branche devraient donc débiter.

Négociations Nexter en cours



2007, année sociale...

L'année 2006 s'est achevée avec un accord mutuelle pour 2007 qui maintient les taux des cotisations et améliore certaines prestations. Il reste à finaliser les deux accords en cours de négociation (égalité professionnelle hommes/femmes et travailleurs handicapés). Je vous rappelle que pour être informés au plus vite vous pouvez vous inscrire à la «News letter» en vous connectant à www.cfdt-nexter.com.

Au cours de ce premier trimestre nous aurons à négocier également les augmentations salariales dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Il est du devoir de notre direction centrale de faire en sorte que les salariés tirent enfin profit des efforts qu'ils ont réalisés pour permettre à notre entreprise de poursuivre sur la voie des bénéfiques. Des solutions sont à mettre en œuvre et, pour la CFDT, passent par des AG dignes de ce nom pour toutes les catégories de salariés, la participation, l'intéressement et l'épargne salariale.

Ensuite, nous terminerons ce premier trimestre le 22 mars, par l'élection des salariés vous représentant dans le conseil d'administration de Nexter systems.

Sur le plan national 2007 s'annonce sous le signe du débat démocratique avec les

élections présidentielle et législatives. C'est du moins ce que nous sommes en droit d'attendre d'une campagne électorale. Les mois qui viennent doivent être l'occasion de poser les questions qui taraudent la société française et d'entrevoir des réponses possibles et crédibles. L'indépendance syndicale à laquelle nous sommes attachés ne rime pas avec indifférence. Nous ne restons pas spectateurs du débat public.

La CFDT de Nexter ne marquera pas de pause. Le calendrier social ne doit pas être l'otage du calendrier politique.

Au nom de la CFDT du site de Satory, je souhaite à chacune et à chacun que 2007 lui permette de réaliser ses projets personnels et professionnels et qu'avec vous, nous fassions avancer les propositions de la CFDT pour toutes les négociations qui s'annoncent.

Vous trouverez dans ce bulletin :

- Espaces fumeurs à négocier,
- Reclassements : ça coince,
- Notre contrat MCDéf,
- Les rendez-vous sociaux de 2007.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY
Secrétaire de la CFDT du site de Satory

Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Patricia Battarel, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Cyrille Le Dentu et Jean-Pierre Tanguy.

Espaces fumeurs...à négocier...

A partir du 1er février 2007 la loi interdit de fumer dans les entreprises et ce, dans tous les espaces couverts. Pour « les Espaces» du centre de Satory et le Siège cela est déjà appliqué. Lors de la dernière réunion du CHSCT du 18 décembre la CFDT a demandé l'ouverture d'une négociation pour voir comment appliquer cette évolution de la réglementation aux autres bâtiments.

La Direction du centre ne semble pas prête à dialoguer sur le sujet. Pourtant il va bien falloir. En effet, interpellée sur l'évolution de la réglementation présentée par le Docteur Mizzi en réunion du CHSCT du centre en décembre, la Direction a décliné la demande de négociation pour les bâtiments nouvellement concernés, DQE, Expédition et l'ECIT.

La CFDT a demandé en réunion que soit mis à disposition des salariés fumeurs de DQE (265 et 238) un espace abrité à l'extérieur comme c'est le cas pour les salariés des Espaces. Quelle ne fût pas notre stupeur d'entendre la réponse : **«non, de plus ce n'est pas négociable, c'est d'un coût élevé»...!!!**

Si tel est le cas la CFDT ne se contentera pas de parole. En effet, il y aurait là une forme de discrimination avérée entre les salariés des Espaces et les autres... C'est ce qu'ont exprimé les

représentants CFDT en réunion. De plus, les services concernés sont ceux qui ont été les plus touchés par le plan social qui se termine, c'est donc malvenu.

Certes, compte tenu du volume et du nombre de salariés les occupant on pourrait penser obtenir le consensus pour tous ces bâtiments et passer outre l'obligation. Et bien non, il suffit qu'un seul salarié entrant dans ces bâtiments se plaigne de «tabagisme passif» pour que l'interdiction soit effective, avec en prime une amende pour l'employeur.

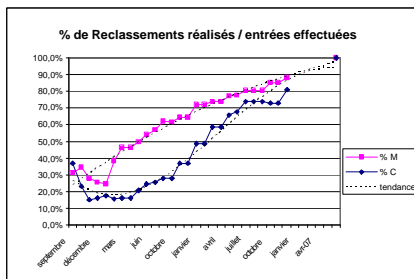
La CFDT a donc demandé par écrit l'ouverture d'une négociation avant l'application de la loi. La réponse de la Direction consiste à proposer un débat lors de la réunion plénière du CHSCTse tenant fin mars 2007. Les salariés fumeurs apprécieront la réponse. **Pour la CFDT, ceux-ci doivent pouvoir prendre leur pause à l'abri des intempéries.**

Reclassements : ça coince... !

Après cinq mois sans évolution apparente pour les cadres (le rythme de moins en moins soutenu des réunions de la commission de suivi n'y est sans doute pas étranger; les échéances ayant toujours tendance à réveiller les intervenants ...), et une courbe à peine nominale pour les mensuels,

CPRP	Centre cadres		Siège cadres		TOTAL site de Satory
	cadres	mensuels	cadres	mensuels	
CPRP acceptés (dont accord 07/07/2003, donnée com de suivi 10/2006)	124	159	61	37	381
Solutions confirmées (donnée com de suivi 12/2006)	12	4	2	4	22
Solutions en cours (donnée com de suivi 12/2006)	5	6	7	0	18
Salariés sans solution identifiée (donnée com de suivi 12/2006)	2	3	7	6	18
Salariés encore en CPRP (donnée com de suivi 12/2006)	19	13	16	10	58
reste : reclassements déjà réalisés 12/2006	105	146	45	27	323

chiffres connus au 17/01/2007



les élus CFDT constatent avec soulagement une légère reprise de fin d'année. Soulagement, mais pas satisfaction tant il est vrai que nous avons l'impression que la «machine à reclasser» coince de plus en plus, et que les taux constatés restent en deçà de la tendance nécessaire à un reclassement de tous nos collègues. Nous persistons donc à penser et à redire à des interlocuteurs qui manifestement «écoutent ailleurs» qu'il n'est sans doute pas temps de relâcher l'effort, comme on le fait en ce moment en espaçant les réunions, mais bien de le renforcer.

Notre contrat MCDéf...

En fin d'année 2006, comme chaque année, nous avons négocié un nouvel accord pour les soins de santé et la prévoyance, applicable en 2007 avec la MCDéf, mutuelle régie par le code de la Mutualité, et la direction. On entend par soins de santé tous les actes médicaux réalisés ou prescrits par les généralistes, ophtalmologues, dentistes, chirurgiens, etc. La prévoyance appelée également «gros risque» dans notre contrat, concerne tous les frais tels que les IJ (indemnités journalières en cas d'arrêt de travail), l'invalidité, le capital décès et les rentes versées aux ayant droits en cas de décès. En fin d'année une société d'assurance a décidé de proposer des contrats qui permettraient à leurs assurés de récupérer une partie des cotisations versées s'ils ne «consommaient» ou ne sollicitent pas trop de remboursement. Il nous a donc semblé important de préciser le choix de vos représentants pour une mutuelle plutôt qu'une assurance.

Qu'est-ce qu'une mutuelle ?

Les vraies mutuelles santé sont celles régies par le code de la Mutualité. Elles se distinguent fondamentalement des sociétés commerciales d'assurances par quatre principes inscrits dans le code de la Mutualité:

- les mutuelles sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Elles n'ont **pas d'actionnaires** à rémunérer et leurs représentants sont élus par leurs adhérents.

- les mutuelles n'ont pas vocation à gérer des profits. Organismes à **but non lucratif**, elles investissent leurs éventuels excédents au service des adhérents.

- les mutuelles ont l'ambition de faire vivre un système de prévoyance, d'entraide et de solidarité favorisant **l'accès à des soins de qualité pour tous les adhérents.**

- les mutuelles **combattent l'exclusion et la discrimination.** Elles ne sélectionnent pas leurs adhérents.



Pourquoi une mutuelle ?

Chacun est assuré d'une égalité de traitement et peut compter, tout au long de sa vie, sur une bonne couverture santé. Jamais une mutuelle n'exclut un adhérent au prétexte de son âge, de l'évolution de son état de santé ou de son niveau de revenu. De plus, elles mettent en place des contrats où la solidarité inter-générationnelle fait partie des valeurs qu'elles défendent. **Les mutuelles santé de la Mutualité Française protègent 38 millions de**

personnes. Dans la majorité des cas, la Sécurité sociale ne couvre qu'une partie des frais engagés par l'assuré social. La mutuelle est un organisme qui complète partiellement ou totalement les remboursements de la Sécurité sociale. Elle peut aussi proposer des services de santé et des actions de prévention pour améliorer le niveau de santé de la population.

Les garanties 2007 à Nexter

Pour mémoire, le contrat étant un contrat groupe obligatoire il est **financé en partie par la direction** à 40% pour la partie «santé» et à 50% pour «la prévoyance» et de plus le montant de la **cotisation n'est pas imposable car prélevée à la source.** Le choix de la MCDéf à la créa-

tion de Giat Industries est principalement dû au fait qu'un grand nombre de salariés étaient déjà adhérents de cette mutuelle et que le rapport qualité coût était bon.

Pour 2007 les cotisations sont maintenues et certaines prestations mieux remboursées (voir tract CFDT du 20 décembre 2006).

Pour les soins de santé les médicaments dits «vignettes bleues» vous seront remboursés à hauteur de 100% au lieu de 70% en 2006.

Pour la capital décès, certains s'interrogent sur la différence de taux entre les mensuels et les cadres. Lors de la négociation du contrat en 1990 c'était l'usage pour toutes les mutuelles. **Pour la renégociation à venir l'objectif de la CFDT est bien entendu de gommer cet écart qui, bien qu'amointri pour 2007, perdure.**